

V^{ème} EDITION DE LA CONVENTION ANNUELLE DU CABINET CFA-AFRIQUE S.A. (PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES 2017) – JEUDI 02 FEVRIER 2017- BRAVIA HOTEL

Date: 02 février 2017 à partir de 8H30 Lieu: Hotel BRAVIA, Ouagadougou Frais d'inscription: 50.000 FCFA HT soit 59.000 TTC/clients1 & 100.000 FCFA HT soit 118.000 TTC/non clients. PERSONNE MORALE : PERSONNE PHYSIQUE: ORGANISME: FORME JURIDIQUE...... ADRESSE GEOGRAPHIQUE ET POSTALE..... REGIME FISCAL D'IMPOSITION.... DIVISION FISCALE DE RATTACHEMENT..... TELEPHONE:.....FAX:.... **DEMANDE L'INSCRIPTION DE:** 1) Mme/M:.... Fonction:.....Contact personnel:.... 2) Mme /M.:.... 3) Mme/M.:... 4) Mme /M.:.... 5) Mme/ M..... Fonction......Contact personnel:...... B. MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION : (Cochez la mention exacte) Chèque bancaire tiré sur une banque au Burkina; Virement bancaire sur le compte n° 09064 01010900192 ouvert dans les livres de la BICIA-B au nom de CFA-AFRIQUE SA **REMARQUE:** Bulletin à retourner rempli, signé et éventuellement cacheté au Cabinet CFA-AFRIQUE ou à cfa-afrique@cfaafrique.com ou sbourgou@cfa-afrique.com Coordinatrice de la formation : Mlle Salimata BOURGOU au 25 33 37 85/67 43 18 28 PS: Paiement obligatoire avant la formation. Fait à

Signature et cachet

¹ Les clients CFA-AFRIQUE sont les sociétés ayant un contrat d'assistance permanente en cours avec le Cabinet.